

10/07

COMPTES ANNUELS 2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe

SIST BYP de Franche-Comté
Christian DROUHARD - Directeur
3, chemin du Censier - BP 1963
25020 BESANÇON Cedex

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : ASS SIST BTP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 3 025 213 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 20 574 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/04/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Autres immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur une durée comprise entre 1 an et 5 ans.

* Constructions :

4 à 20 ans compte tenu des particularités du dossier

* Matériel de bureau : 3 à 10 ans

* Matériel informatique : 1 à 10 ans

* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Information au titre de l'impact du COVID-19 sur l'activité de l'entreprise

Les éléments financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que cette crise sanitaire a eu un impact limité sur son activité.

Elle a mis en action un plan de continuation de l'activité en ayant recours à l'activité partielle de certains de ses salariés, notamment sur le mois d'avril 2020.

Ainsi, à la date d'arrêté des comptes, l'association estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	194 611	11 181	11 850	193 942
Immobilisations incorporelles	194 611	11 181	11 850	193 942
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	2 828 421	40 451	941	2 867 931
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	956 492	53 202	139 557	870 138
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 784 913	93 654	140 498	3 738 069
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	7 337			7 337
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	336 191		14 153	322 038
Immobilisations financières	343 528		14 153	329 375
ACTIF IMMOBILISE	4 323 052	104 835	166 501	4 261 386

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	11 181	93 654		104 835
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	11 181	93 654		104 835
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	11 850	140 498	14 153	166 501
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	11 850	140 498	14 153	166 501

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL SST BTP FORMATION ET CONSEILS 25000 BESANCON	5 000	-1 470	100,00	-719
SCI MTBTP CONSTRUCTIONS 25000 BESANCON	1 524	73 314	99,00	11 712
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	6 509	6 509	318 014		
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	72 163	27 190	11 850	87 503
Immobilisations incorporelles	72 163	27 190	11 850	87 503
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	1 747 615	77 546	941	1 824 220
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	845 558	34 180	139 557	740 181
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 593 173	111 726	140 498	2 564 401
ACTIF IMMOBILISE	2 665 336	138 916	152 348	2 651 904

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 615 118 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	322 038		322 038
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 219 451	1 219 451	
Autres	33 804	33 804	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	39 826	39 826	
Total	1 615 118	1 293 080	322 038

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Adherents en-cours encais	937 569
Perso autre prod.a recev.	1 566
Produits a recevoir	1 094
Cred.debit.div.prod.a rec	6 834
Total	947 062

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 383 832 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	740 017	60 959	249 906	429 152
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	129 068	129 068		
Dettes fiscales et sociales	485 585	485 585		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	29 163	29 163		
Produits constatés d'avance				
Total	1 383 832	704 774	249 906	429 152
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	60 219			
(**) Dont envers les associés	1 200			

Charges à payer

	Montant
Fournis.fact.non parvenue	26 983
Interets courus /emprunts	104
COMPTE EPARGNE TEMPS	29 208
CHARGES SUR COMPTE EPARGNE TEMPS	23 056
Etat charges a payer	1 298
Total	80 649

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat.d avance	39 826		
Total	39 826		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	3 170 917		3 170 917
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	88 789		88 789
TOTAL	3 259 706		3 259 706

Autres informations

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

La convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière, dont le montant a été évalué en fonction des hypothèses suivantes :

- Méthode rétrospective au prorata de l'ancienneté acquise
- Table de mortalité retenue : TG 05
- Taux d'actualisation : 2.5 %
- Départ à l'initiative du salarié à 62 ans pour le personnel non cadre et cadre.

Compte tenu de ces paramètres, le montant du passif social au titre des indemnités de fin de carrières peut être estimé à environ 405 361€ au 31 décembre 2020.

L'association a ouvert 2 contrats pour faire face à ces indemnités de fin de carrière, ces contrats d'élevant à un montant total de 65 441€.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

COMPTES ANNUELS 2020

FONDATION SIST BTP

3 chemin du Cerisier
25000 BESANCON

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

SIST BTP de Franche-Comté
Christian BROUHARD - Directeur
3, chemin du Cerisier - BP 1963
25020 BESANÇON Cedex

CEFIDEC

Immeuble Axis

52, rue Urbain Leverrier - 25000 BESANCON

Tél. 03.81.47.27.90 - Fax : 03.81.47.27.91

besancon@cefidec.fr - www.cefidec.fr

Sommaire

1. Liasse fiscale	1
2. Annexe	35
Règles et méthodes comptables	37
Faits caractéristiques	39
Notes sur le bilan	40
Notes sur le compte de résultat	47
Autres informations	48

Signé électroniquement le 02/06/2021 par
Nicolas Portero



COMPTES ANNUELS 2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Liasse fiscale

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD
2021**

Exercice ouvert le	01/01/2020	et clos le	31/12/2020	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social :
FONDATION SIST BTP	
SIRET	7 7 5 5 7 1 2 5 0 0 0 0 4 9
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
3 chemin du Cerisier	
25000 BESANCON	

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
	SIRET

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>
Activités des organisations patronales et consulaires	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
			23 434
	Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
	0		

2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV à long terme imposables à 15%
			PV exonérées art. 238 <i>quindecies</i>

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>	Autres dispositifs
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>sepdecies</i>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4	
1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 <i>quinquies</i> C), cocher la case <input type="checkbox"/>	
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-2), cocher la case <input type="checkbox"/> dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

G COMPTABILITE INFORMATISEE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : sage

Nom et coordonnées	ECF <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
- du prestataire (ECF):			
- du comptable : CEFIDEC			
52 rue Urbain Leverrier 25000 BESANCON			Tél. : 03.81.47.27.90
- du conseil :			
Tél. :			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
Tél. :			
- N° d'agrément :			

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				(c)
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(e)
				(f)
				(g)
				(h)
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				(i)
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL – tous les associés ; - SCA – associés gérants ; - SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		FONDATION SIST BTP		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12		
Adresse de l'entreprise		3 chemin du Cerisier 25000 BESANCON		Durée de l'exercice précédent*		12		
Numéro SIRET*		7 7 5 5 7 1 2 5 0 0 0 0 4 9		Néant		<input type="checkbox"/> *		
						Exercice N clos le, 31/12/2020		
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		
						Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)				AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC		
		Frais de développement *		CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG		
		Fonds commercial (1)		AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles		AJ	193 942	AK	87 503	106 438
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO		
		Constructions		AP	2 867 931	AQ	1 824 219	1 043 711
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles		AT	870 137	AU	740 181	129 956
		Immobilisations en cours		AV		AW		
		Avances et acomptes		AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT		
		Autres participations		CU	7 337	CV		7 337
		Créances rattachées à des participations		BB		BC		
		Autres titres immobilisés		BD		BE		
		Prêts		BF		BG		
		Autres immobilisations financières*		BH	322 037	BI		322 037
TOTAL (II)				BJ	4 261 385	BK	2 651 904	1 609 481
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM		
		En cours de production de biens		BN		BO		
		En cours de production de services		BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS		
		Marchandises		BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX	1 219 450	BY	78 968	1 140 481
		Autres créances (3)		BZ	33 803	CA		33 803
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE		
Disponibilités		CF	201 620	CG		201 620		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH	39 825	CI		39 825	
	TOTAL (III)		CJ	1 494 700	CK	78 968	1 415 731	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)				CO	5 756 086	IA	2 730 873	3 025 213
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		FONDATION SIST BTP		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :			DA	1 661 954
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(20 574)
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	1 641 380
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	740 016
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	1 200
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	129 068
	Dettes fiscales et sociales			DY	485 584
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Compte régul.	Autres dettes			EA	27 962
	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	1 383 832	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	3 025 213	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Ecart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	704 774	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	3 259 705	FH		FI	3 259 705
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 259 705	FK		FL	3 259 705	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	73 894	
	Autres produits (1) (11)					FQ	7 852	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	3 341 453
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	640 624	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	105 947	
	Salaires et traitements*					FY	1 428 894	
	Charges sociales (10)					FZ	1 025 419	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	138 916
			- dotations aux provisions*				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	9 230
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)						GE	16 315
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 365 347	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(23 893)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH	(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI	(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	6 812	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	6 812	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	8 103	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	8 103	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 290)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(25 184)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		FONDATION SIST BTP		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	7 954		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	7 954		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	3 343		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	3 343		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	4 610		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	3 356 220		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	3 376 794		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	(20 574)		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	33 052	
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	57 877	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9			
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion			3 178			
Débits et pénalités perçus sur achats et sur ventes				6 160		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion				1 794		
Charges sur exercices antérieurs			166			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise FONDATION SIST BTP										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	194 611	KE		KF	11 180	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	2 828 420	KK		KL	40 451	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX	
	Matériel de transport*					KY		KZ		LA		
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	956 491	LC		LD	53 202	
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	3 784 912	LO		LP	93 653	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	7 337	8V		8W	
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	336 190	1U		1V			
TOTAL IV					LQ	343 528	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	4 323 052	ØH		ØJ	104 834		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4		
						par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	11 849	LW	193 942	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA	941	MB	2 867 931	MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML	
		Inst. gales., agenc. et aménagements divers			IU		MM		MN		MO	
	Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	139 556	MT	870 137	MU		
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA	NB	
Avances et acomptes					NC		ND		NE	NF		
TOTAL III					IV		NG	140 497	NH	3 738 068	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		
	Autres participations					IØ		ØX		ØY	7 337	
	Autres titres immobilisés					1I		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières					12		2E	14 152	2F	322 037	
	TOTAL IV					I3		NJ	14 152	NK	329 375	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	166 500	ØL	4 261 385	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2020

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : FONDATION SIST BTP

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	—
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise FONDATION SIST BTPNéant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY	EL	EM	EN							
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE	PF	PG	PH	72 163	27 190	11 849	87 503			
Terrains			PI	PJ	PK	PL							
Constructions	Sur sol propre		PM	PN	PO	PQ	1 747 615	77 545	941	1 824 219			
	Sur sol d'autrui		PR	PS	PT	PU							
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	PW	PX	PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	QA	QB	QC							
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	QE	QF	QG							
	Matériel de transport		QH	QI	QJ	QK							
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	QM	QN	QO	845 557	34 180	139 556	740 181			
	Emballages récupérables et divers		QP	QR	QS	QT							
TOTAL III			QU	QV	QW	QX	2 593 172	111 726	140 497	2 564 401			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	ØP	ØQ	ØR	2 665 336	138 916	152 347	2 651 904			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5					N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9					Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7					Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5			R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3			S4			
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1			T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6			U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4			V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2			W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9			X1			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8				
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM					NO				
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)				NZ				
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9				Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP				SR	

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Amortissements sur frais d'établissement annulés

Amortissements sur immobilisations transférées en stocks

CHANGEMENT DE METHODE

		au début de l'exercice A	Correction + B	Correction - C	Total A + B - C
Frais d'établissement et de développement					
TOTAL I					
Autres immobilisations incorporelles		72 163			72 163
TOTAL II					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	1 747 615			1 747 615
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagements divers				
	Matériel de transport				
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	845 557			845 557
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL III		2 593 172			2 593 172
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		2 665 336			2 665 336
Frais d'émission d'emprunt à étaler					

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise FONDATION SIST BTPNéant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX					
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		– corporelles	6E	6F	6G	6H			
		– titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		– titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		– autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	85 755	6U	9 230	6V	16 017	6W	78 968
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	85 755	TY	9 230	TZ	16 017	UA	78 968
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	85 755	UB	9 230	UC	16 017	UD	78 968
Dont dotations et reprises	– d'exploitation		UE	9 230	UF	16 017			
	– financières		UG		UH				
	– exceptionnelles		UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. **10**

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	322 037	UV		UW	322 037				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	118 143		118 143						
	Autres créances clients	UX	1 101 306		1 101 306						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 684		1 684						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	1 094		1 094						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	17 459		17 459					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	13 565		13 565						
	Charges constatées d'avance	VS	39 825		39 825						
	TOTAUX		VT	1 615 117	VU	1 293 080	VV	322 037			
RENVOS	(1) Montant des	VD									
	- Prêts accordés en cours d'exercice	VE									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VF									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)											
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	740 016		60 958		249 905			429 152	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	129 068		129 068						
Personnel et comptes rattachés		8C	29 208		29 208						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	221 491		221 491						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	221 756		221 756						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	13 128		13 128						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	1 200		1 200						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	27 962		27 962						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 383 832	VZ	704 774		249 905			429 152	
RENVOS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	60 218	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : FONDATION SIST BTP		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2020			
I. RÉINTÉGRATIONS			BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	
						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	3 587	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	3 587	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB)	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme				WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
					TOTAL I	WR 3 587	
II. DÉDUCTIONS			PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU 6 447	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV	
		- imposées au taux de 0 %				WH	
		- imposées au taux de 19%				WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A) XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					ZY	
	Majoration d'amortissement*					XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV	Sociétés investissement immobilier coté (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI	YG	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB		Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
					TOTAL II	XH 27 021	
III. RÉSULTAT FISCAL							
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)	XI		
				déficit (II moins I)		XJ 23 434	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	XO 23 434	

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL(ligne 1 à 1)
N° 2058-A

Désignation

FONDATION SIST BTP

I - REINTEGRATIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
Loyer excédentaire véhicule de tourisme	

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise FONDATION SIST BTP			Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	231 790
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)			K6	231 790
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	23 434
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	255 224
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *				
		8X		8Y
		8Z		9A
		9B		9C
Provisions pour dépréciation *				
		9D		9E
		9F		9G
		9H		9J
Charges à payer				
Effort de construction		9K		9L 6 447
		9M		9N
		9P		9R
		9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN		YO 6 447
			↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise FONDATION SIST BTP										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	— Réserve légale	ZB				
						— Autres réserves	ZD	4 491			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	4 491		Dividendes		ZE				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF				
	TOTAL I	ØF	4 491		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	4 491			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance						YT	270			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8						XQ	147 684			
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU	1 210			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	73 567			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES 600						ST	417 892			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	640 624			
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	31 500			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						9Z	74 447			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	105 947			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY	647 814			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	106 659			
DIVERS	— Montant brut des salaires *						ØB	1 402 710			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK			%	
	— Numéro du centre de gestion agréé * XP						— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies						RH					
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%	JL					
			Plus-values à 19%	JM	Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%	JO					
			Plus-values à 19%	JP	Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **FONDATION SIST BTP**

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1	Voir état annexe				
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B)		(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(ventilation par taux)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

FONDATION SIST BTP

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.		19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
LOGICIEL PAIE	27/03/2001	2 195		2 195					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
GEMETWIN	09/10/2001	8 346		8 346					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CHAISES SALLE REUNI	15/11/1991	461		461					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
FAX IMPRIMANTE DR S	22/03/2002	1 118		1 118					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CART IMPRIMANTES	28/06/2002	2 718		2 718					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ORDI SCENIC BELFORT	18/07/2002	1 188		1 188					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
IMPRIMANTE DOLE	31/03/2003	663		663					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
IMPRIMANTE SOURIS M	31/03/2003	888		888					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
MODEM IMPRIMANTE SO	31/03/2003	1 306		1 306					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
MACHINE A CALCULER	26/07/1979	198		198					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
FLICHAGE	29/01/1980	136		136					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ENSEIGNE	26/02/1980	307		307					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
22 CINTRES	25/04/1980	118		118					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
1 SIEGE RECEPTION	12/02/1982	147		147					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

FONDATION SIST BTP

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.		19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
CLASSEUR	03/12/1990	387		387					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
DISQUE DUR	04/02/1991	3 312		3 312					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SPIROMETRE ST250	20/03/1991	3 466		3 466					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SIEGES CIVIC	29/11/1991	355		355					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
LAMPE HALOGENE	30/11/1991	498		498					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
1 FAUTEUIL	21/02/1992	345		345					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
3 TABOURETS	23/09/1992	130		130					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
2 SIEGES BALGA	16/10/1992	208		208					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
DIVAN	02/10/1992	365		365					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SPIROMETRE	21/05/1993	3 986		3 986					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
TABLE VALISE	18/10/1995	304		304					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
TELEPHONE +GARANTIE	06/03/1996	770		770					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
MACINTOSH	27/06/1996	3 230		3 230					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
AUDIOSCAN FX	24/02/1997	4 514		4 514					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

FONDATION SIST BTP

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.		19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
TABLE ET CHAISE	05/03/1999	510		510					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SPIROLYSER SPL10	23/07/1999	1 578		1 578					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SPIROLYSER SPL10 CH	11/07/2001	1 955		1 955					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
AUDIOLYSER ADL10 CH	11/07/2001	1 259		1 259					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SPIROLYSER CHEVRIER	12/05/2003	3 265		3 265					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PESE" PERSONNE	06/06/2003	429		429					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
MACH.A ECRIRE OLYMP	26/05/1989	676		676					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SPIROMETRE ST250	20/03/1991	3 466		3 466					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
IMPRIMANTE DR STUDE	25/11/1998	237		237					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
TELEPHONE	27/11/1998	2 041		2 041					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SPIROLYSER SPL 10	30/09/1999	1 578		1 578					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
1 RADIATEUR ELECTRI	22/09/1981	61		61					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ASPIRATEUR	18/03/1988	177		177					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
MACHINE A ECRIRE	31/12/1991	745		745					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

FONDATION SIST BTP

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.		19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
ACHATS 08.91	31/08/1991	490		490					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
FAX	31/03/1993	816		816					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
MACINTOSH	27/06/1996	3 230		3 230					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
FAX BROTHER 8070P	22/08/2003	430		430					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SPIROMETRE ST 250	20/03/1991	3 466		3 466					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
MACHINE ECRIRE CANO	19/11/1991	660		660					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
MAGNETOSCOPE + TELE	15/12/1992	782		782					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
IMPRIMANTE ST 250 D	06/05/1994	470		470					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CLINITEK 50	16/07/1996	678		678					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
DIVAN ELECTRIQUE CA	22/09/1999	1 526		1 526					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
DIVAN	30/04/1990	394		394					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ACHATS JUILLET	31/07/1991	396		396					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PORTABLE LIFEBOOK C	29/09/2000	2 125		2 125					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
MACHINE A ECRIRE OL	13/12/1989	676		676					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

FONDATION SIST BTP

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.		19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
TELEPHONES	01/12/1998	1 736		1 736					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
1 BAC A ROULETTE MA	05/06/1975	111		111					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
1 BAC A ROULETTE MO	31/08/1977	173		173					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
1 BAC A ROULETTE GR	24/12/1976	128		128					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
1 CLASS.METALL.4TIR	25/07/1983	350		350					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CLASS.METALL.4TIROI	13/12/1985	292		292					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CLASSEUR	03/12/1990	311		311					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ACHATS AOUT	31/08/1991	448		448					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CLASSEUR MORTEAU	01/12/2002	194		194					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ORD.SCNIC.SEC.CHEV	07/05/2004	1 186		1 186					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ORD.SCNIC.SEC.GARN	07/05/2004	1 186		1 186					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
3 ACRANS PLATS	22/03/2004	885		885					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PORTABLE LIFEBOOK C	22/03/2004	2 040		2 040					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
3 AMILO PRO V1000	22/03/2004	4 262		4 262					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

FONDATION SIST BTP

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.		19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
IMP.DESKJET 450CBI	22/09/2004	312		312					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
IMP.DESKJET 450CBI	22/09/2004	312		312					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
IMP.DESKJET 450CBI	22/09/2004	130		130					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
9 PORTABLES LIFEBOO	08/07/2005	17 896		17 896					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
IMPRIMANTE MAGICOLO	15/07/2005	668		668					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ONDULEUR + PC SCENI	27/09/2005	1 776		1 776					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
VOLETS VESOUL	21/03/2006	480		480					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
2 IMP DESKJET 460C	06/09/2006	382		382					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
IMP LASERJET 1320	06/09/2006	246		246					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PORTABLE LENOVO BES	06/09/2006	2 107		2 107					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
IMPRIMANTE HP DX 51	20/11/2006	540		540					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
IMPRIMANTE HP DESKJ	20/11/2006	195		195					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PORTABLE COMPAQ6510	15/06/2007	1 170		1 170					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
IMPRIMANTE KINGSTON	22/06/2007	291		291					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

FONDATION SIST BTP

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.		19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
7 PORTABLES MEDECIN	13/08/2007	7 945		7 945					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
IMP.HP DESKJET 460C	14/09/2007	196		196					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PORTABLE LIFEBOOK E	16/04/2008	1 399		1 399					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
COPIEUR VESOUL	27/05/2008	2 064		2 064					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CARTE IMPRIMANTE KI	10/07/2008	770		770					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
2 IMPRIMANTE BROTHE	02/10/2008	538		538					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
IMPRIMANTE BROTHER	02/10/2008	269		269					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PORTABLE CD ESPRIMO	03/10/2008	543		543					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PORTABLE ESPRIMO D9	07/10/2008	1 082		1 082					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
IMPRIMANTE OFFICE J	20/10/2008	300		300					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ENCEINTES AMPLIFIEE	12/11/2008	327		327					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PORTABLE VESOUL	18/02/2009	1 076		1 076					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PORTABLE M. STUDER	03/05/2010	999		999					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PORTABLE DR. GARNACH	11/05/2010	1 084		1 084					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

FONDATION SIST BTP

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.		19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
PORTABLE DR.DUSS	23/04/2010	1 012		1 012					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
1 PORTABLE LIFEBOOK	05/11/2010	1 168		1 168					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
3 PORTABLE LIFEBOOK	25/11/2010	3 504		3 504					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
IMPRIMANTE LURE	15/02/2011	1 287		1 287					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ORDINATEUR DOLE	29/03/2011	1 118		1 118					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ORDI PORTABLE MILLE	11/08/2011	1 133		1 133					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ONDULEUR NITRAM BEL	07/09/2011	530		530					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ORDI PORTABLE LONS	15/06/2011	1 188		1 188					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INFOMEDIA - PORTABL	24/06/2013	930		930					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INFOMEDIA PORTABLE	24/04/2013	930		930					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INFOMEDIA PORTABLE	01/01/2013	896		896					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INFOMEDIA-PORTABLE	03/10/2013	930		930					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INFOMEDIA-PORTABLE	31/12/2013	930		930					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
INFOMEDIA-PORTABLE	31/12/2013	1 277		1 277					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

FONDATION SIST BTP

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
CAUTION LOCAL VALDA	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	04/11/2014	100							
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		100	100						
LICENCE GEMETWIN	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	24/02/2015	1 308		1 308					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

Désignation de l'entreprise : FONDATION SIST BTPNéant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① *.

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>FONDATION SIST BTP</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés }	4				
		5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : FONDATION SIST BTP

Néant *

Exercice ouvert le : 01/01/2020 et clos le : 31/12/2020 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	34
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	3 259 705
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	3 259 705

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	7 852
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	57 877
Retrécissements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	65 730

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	61 583
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	398 304
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	16 315
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	476 203

IV Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 2 849 232

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	2 849 232

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

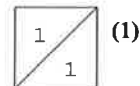
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	GY	/	/
Date de cessation	HR	/	/

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).
 (*) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 7 7 5 5 7 1 2 5 0 0 0 0 4 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE FONDATION SIST BTP

ADRESSE (voie) 3 chemin du Cerisier

CODE POSTAL 25000 VILLE BESANCON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 **I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays **II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 7 7 5 5 7 1 2 5 0 0 0 0 4 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE FONDATION SIST BTP

ADRESSE (voie) 3 chemin du Cerisier

CODE POSTAL 25000 VILLE BESANCON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 2

Forme juridique SARL Dénomination SST BTP FORMATION ET CONSEILS

N° SIREN (si société établie en France) 800316846 % de détention 100.00

Adresse : N° 3 Voie chemin du Cerisier

Code Postal 25000 Commune BESANCON Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination MTBTP CONSTRUCTIONS

N° SIREN (si société établie en France) 420124943 % de détention 99.00

Adresse : N° 3 Voie chemin du Cerisier

Code Postal 25000 Commune BESANCON Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

10
2018

Jean-Marie ANDRE
Expert comptable D.P.L.E.
Commissaire aux comptes
Expert judiciaire inscrit près la Cour d'Appel
de Besançon

9, Rue Faltans
ZA Les Près Chalots - B.P. 47
25220 ROCHE LEZ BEAUPRE
Tél. : 03 81 60 52 72
Fax : 03 81 55 62 87
E-Mail : andrejm@wanadoo.fr

**SERVICE INTERENTREPRISES DE SANTE AU
TRAVAIL DU BATIMENT ET DES TRAVAUX
PUBLICS DE FRANCHE-COMTE**

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

Siège social :

3 Chemin du Cerisier BP 1963

25 020 BESANCON

---:---:---

RAPPORT SPECIAL

Du Commissaire aux Comptes
sur les Conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2018

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018

Aux Sociétaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Avec la SCI MTBTP Construction (dont Monsieur Patrick JEANROY Président de l'association Service de Santé au Travail du Bâtiment et des travaux Publics de Franche-Comté est associé-gérant)

- Avance faite à la SCI MTBTP par l'association

Solde débiteur à la clôture de l'exercice :	351 622 €
Contre l'exercice précédent :	353 620 €

- Refacturation des charges d'énergie par la SCI MTBTP à SIST BTP :

Montant comptabilisé sur cet exercice :	3 821 €
Montant comptabilisé sur l'exercice précédent :	3 458 €

- Refacturation à compter de cet exercice des frais d'entretien d'espaces verts et de frais de déneigement par la SCI MTBTP à SIST BTP :

Montant comptabilisé sur cet exercice :	3 531 €
Montant comptabilisé sur l'exercice précédent :	3 098 €

- Loyers facturés par la SCI MTBTP à SIST BTP :

Montant comptabilisé sur cet exercice :	102 201 €
Montant comptabilisé sur l'exercice précédent :	120 237 €

- Révision à la baisse des loyers facturés par la SCI MTBTP à SIST BTP au titre des exercices précédents :

Montant comptabilisé sur cet exercice :	18 036 €
---	----------

- Intérêts sur Compte Courant de la SCI MTBTP

Montant comptabilisé pour l'exercice 2018 :	6 735 €
Montant comptabilisé pour l'exercice 2017 :	7 431 €

A Roche lez Beaupré, le 1^{er} Octobre 2019

Le Commissaire aux Comptes,

Jean-Marie ANDRE
Expert-Comptable D.P.L.E.
Commissaire aux Comptes inscrit



Jean-Marie ANDRE

Expert comptable D.P.L.E.

Commissaire aux comptes

Expert judiciaire inscrit près la Cour d'Appel
de Besançon

9, Rue Faltans

**ZA Les Près Chalots - B.P. 47
25220 ROCHE LEZ BEAUPRE**

Tél. : 03 81 60 52 72

Fax : 03 81 55 62 87

E-Mail : andrejm@wanadoo.fr

**SERVICE INTERENTREPRISES DE SANTE AU
TRAVAIL DU BATIMENT ET DES TRAVAUX
PUBLICS DE FRANCHE COMTE**

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Siège social : 3, Chemin du Cerisier BP 1963

25020 BESANCON CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE 2018**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 Décembre 2018

Aux Sociétaires,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « *SERVICES INTERENTREPRISES DE SANTE* », tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels, sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de l'appréciation des règles et principes comptables appliqués par votre société en matière de séparation des exercices, nous avons mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage la correcte application de ce principe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport

IV – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux sociétaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

V – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

A Roche-Lez-Beaupré, le 1^{er} Octobre 2019,

Le Commissaire aux Comptes,



Jean-Marie ANDRE
Expert-Comptable D.P.L.E.
Commissaire aux Comptes inscrit

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	85 042	65 072	19 971	5 131
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	2 815 511	1 671 383	1 144 128	1 008 592
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	897 302	818 216	79 086	56 034
immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	7 337		7 337	7 337
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	355 746		355 746	358 443
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 160 939	2 554 671	1 606 268	1 435 537
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 157 092	80 220	1 076 871	1 125 913
Fournisseurs débiteurs				
Personnel	2 421		2 421	2 397
Etat, Impôts sur les bénéfices	30 489		30 489	35 950
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	10 542		10 542	71 357
Autres créances	6 735		6 735	7 431
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	322 058		322 058	471 381
Charges constatées d'avance	30 454		30 454	40 284
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 559 791	80 220	1 479 570	1 754 714
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	5 720 730	2 634 892	3 085 838	3 190 252

Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Capital social ou individuel	1 657 039	1 487 823
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	424	169 217
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 657 464	1 657 039
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	35 000	
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	35 000	
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	859 843	909 176
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	859 843	909 176
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 212	217 814
<i>Personnel</i>	354	1 113
<i>Organismes sociaux</i>	216 864	167 842
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	198 577	201 295
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	36 300	35 973
Dettes fiscales et sociales	452 094	406 223
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 226	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 393 374	1 533 212
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	3 085 838	3 190 252

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	3 236 887	100,00	3 270 432	100,00	-33 544	-1,03
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits	34 007	1,05	100 641	3,08	-66 634	-66,21
Total	3 270 895	101,05	3 371 073	103,08	-100 178	-2,97
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	682 136	21,07	704 617	21,55	-22 481	-3,19
Total	682 136	21,07	704 617	21,55	-22 481	-3,19
MARGE SUR M/SES & MAT	2 588 758	79,98	2 666 456	81,53	-77 697	-2,91
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	113 173	3,50	90 793	2,78	22 380	24,65
Salaires et Traitements	1 342 498	41,47	1 406 596	43,01	-64 098	-4,56
Charges sociales	994 097	30,71	924 326	28,26	69 771	7,55
Amortissements et provisions	151 073	4,67	81 628	2,50	69 445	85,08
Autres charges	19 712	0,61	6 039	0,18	13 673	226,43
Total	2 620 552	80,96	2 509 381	76,73	111 171	4,43
RESULTAT D'EXPLOITATION	-31 794	-0,98	157 075	4,80	-188 868	-120,24
Produits financiers	8 825	0,27	9 917	0,30	-1 092	-11,01
Charges financières	9 352	0,29	3 016	0,09	6 336	210,04
Résultat financier	-527	-0,02	6 900	0,21	-7 427	-107,64
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	-32 321	-1,00	163 975	5,01	-196 295	-119,71
Produits exceptionnels	39 396	1,22	5 242	0,16	34 154	651,54
Charges exceptionnelles	6 650	0,21			6 650	
Résultat exceptionnel	32 745	1,01	5 242	0,16	27 503	524,67
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
RESULTAT DE L'EXERCICE	424	0,01	169 217	5,17	-168 792	-99,75

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 30 489 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	64 970	20 072		85 042
Immobilisations incorporelles	64 970	20 072		85 042
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	2 690 038	209 948	84 475	2 815 511
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	848 902	48 400		897 302
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 538 940	258 348	84 475	3 712 813
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	7 337			7 337
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	358 443		2 698	355 746
Immobilisations financières	365 781		2 698	363 083
ACTIF IMMOBILISE	3 969 692	278 420	87 172	4 160 939

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	20 072	258 348		278 420
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	20 072	258 348		278 420
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		84 475	2 698	87 172
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		84 475	2 698	87 172

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL SST BTP FORMATION ET CONSEILS 25000 BESANCON	5 000	-875	100,00	-573
SCI MTBTP CONSTRUCTIONS 25000 BESANCON	1 524	51 850	99,00	5 239
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	6 509	6 509			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	59 840	5 232		65 072
Immobilisations incorporelles	59 840	5 232		65 072
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	1 681 446	74 119	84 182	1 671 383
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	792 868	25 348		818 216
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 474 315	99 467	84 182	2 489 600
ACTIF IMMOBILISE	2 534 154	104 699	84 182	2 554 671

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 593 478 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	355 746		355 746
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 157 092	1 157 092	
Autres	50 187	50 187	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	30 454	30 454	
Total	1 593 478	1 237 732	355 746

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Adhérents en-cours encais	841 670
Perso autre prod.a recev.	2 421
Cred.debit.div.prod.a rec	6 735
Total	850 825

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		35 000			35 000
Total		35 000			35 000

Répartition des dotations et des
reprises de l'exercice :

Exploitation	35 000
Financières	
Exceptionnelles	

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 393 374 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	859 843	59 711	244 714	555 417
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 212	80 212		
Dettes fiscales et sociales	452 094	452 094		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 226	1 226		
Produits constatés d'avance				
Total	1 393 374	593 243	244 714	555 417

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

49 326

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
Fournis.fact.non parvenue	30 750
Interets courus /emprunts	121
Etat charges a payer	36 300
Total	67 171

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat.d avance	30 454		
Total	30 454		

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 329 927 euros

La convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière, dont le montant a été évalué en fonction des hypothèses suivantes :

- Méthode rétrospective au prorata de l'ancienneté acquise
- Table de mortalité retenue : TG 05
- Taux d'actualisation : 2.5 %
- Départ à l'initiative du salarié à 62 ans pour le personnel non cadre et cadre.

Compte tenu de ces paramètres, le montant du passif social au titre des indemnités de fin de carrières peut être estimé à environ 329 927 € au 31 décembre 2018.

L'association a ouvert 2 contrats pour faire face à ces indemnités de fin de carrière, ces contrats d'évaluent à un montant total de 65 441€.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

1° 7

2019

Jean-Marie ANDRE
Expert comptable D.P.L.E.
Commissaire aux comptes
Expert judiciaire inscrit près la Cour d'Appel
de Besançon
9, Rue Faltans
ZA Les Près Chalots - B.P. 47
25220 ROCHE LEZ BEAUPRE
Tél. : 03 81 60 52 72
Port. : 06 07 65 54 49
E-Mail : andrejm@wanadoo.fr

**SERVICE INTERENTREPRISES DE SANTE AU
TRAVAIL DU BATIMENT ET DES TRAVAUX
PUBLICS DE FRANCHE-COMTE**
Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901
Siège social :
3 Chemin du Cerisier BP 1963
25 020 BESANCON
-:-:-:-
RAPPORT SPECIAL
Du Commissaire aux Comptes
sur les Conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2019

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019

Aux Sociétaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

<i>Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale</i>

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Avec la SCI MTBTP Construction (dont Monsieur Patrick JEANROY Président de l'association Service de Santé au Travail du Bâtiment et des travaux Publics de Franche-Comté est associé-gérant)

- Avance faite à la SCI MTBTP par l'association
Solde débiteur à la clôture de l'exercice : 332 067 €
Contre l'exercice précédent : 351 622 €

- Refacturation des charges d'énergie par la SCI MTBTP à SIST BTP :
Montant comptabilisé sur cet exercice : 4 088 €
Montant comptabilisé sur l'exercice précédent : 3 821 €

- Refacturation à compter des frais d'entretien d'espaces verts et de frais de déneigement par la SCI MTBTP à SIST BTP :
Montant comptabilisé sur cet exercice : 3 281 €
Montant comptabilisé sur l'exercice précédent : 3 531 €

- Loyers facturés par la SCI MTBTP à SIST BTP :
Montant comptabilisé sur cet exercice : 102 201 €
Montant comptabilisé sur l'exercice précédent : 102 201 €

• Intérêts sur Compte Courant de la SCI MTBTP

Montant comptabilisé pour l'exercice 2019 :

6 849 €

Montant comptabilisé pour l'exercice 2018 :

6 735 €

A Roche lez Beaupré, le 9 octobre 2020

Le Commissaire aux Comptes,

Jean-Marie ANDRE
Expert-Comptable D.P.L.E.
Commissaire aux Comptes inscrit



Jean-Marie ANDRE
Expert comptable D.P.L.E.
Commissaire aux comptes
Expert judiciaire inscrit près la Cour d'Appel
de Besançon
9, Rue Faltans
ZA Les Près Chalots - B.P. 47
25220 ROCHE LEZ BEAUPRE
Tél. : 03 81 60 52 72
Port. : 06 07 65 54 49
E-Mail : andrejm@wanadoo.fr

**SERVICE INTERENTREPRISES DE SANTE AU
TRAVAIL DU BATIMENT ET DES TRAVAUX
PUBLICS DE FRANCHE COMTE**

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Siège social : 3, Chemin du Cerisier BP 1963

25020 BESANCON CEDEX

-:~::~~:-

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE 2019**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 Décembre 2019

Aux Sociétaires,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « *SERVICES INTERENTREPRISES DE SANTE* », tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels, sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables sur la période du 1^{er} Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'établissement des comptes de votre association. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion, exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux sociétaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

V – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

A Roche-Lez-Beaupré, le 9 octobre 2020

Le Commissaire aux Comptes,



Jean-Marie ANDRE
Expert-Comptable D.P.L.E.
Commissaire aux Comptes inscrit

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	194 611	72 163	122 448	19 971
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	2 828 421	1 747 615	1 080 806	1 144 128
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	956 492	845 558	110 934	79 086
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	7 337		7 337	7 337
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	336 191		336 191	355 746
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 323 052	2 665 338	1 657 716	1 606 268
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 217 951	85 756	1 132 195	1 076 871
Fournisseurs débiteurs				
Personnel	10 869		10 869	2 421
Etat, Impôts sur les bénéfices				30 489
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	12 400		12 400	10 542
Autres créances	18 879		18 879	6 735
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	120 821		120 821	322 058
Charges constatées d'avance	37 068		37 068	30 454
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 417 987	85 756	1 332 231	1 479 570
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	5 741 039	2 751 092	2 989 947	3 085 838

Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Capital social ou individuel	1 657 464	1 657 039
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	4 491	424
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 661 955	1 657 464
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		35 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		35 000
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	800 244	859 843
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	800 244	859 843
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	76 590	80 212
<i>Personnel</i>	15 354	354
<i>Organismes sociaux</i>	208 209	216 864
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	207 933	198 577
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	18 848	36 300
Dettes fiscales et sociales	450 345	452 094
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	813	1 226
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 327 992	1 393 374
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	2 989 947	3 085 838

Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	3 256 421	100,00	3 236 887	100,00	19 533	0,60
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits	148 432	4,56	34 007	1,05	114 424	336,47
Total	3 404 852	104,56	3 270 895	101,05	133 958	4,10
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	713 932	21,92	682 136	21,07	31 796	4,66
Total	713 932	21,92	682 136	21,07	31 796	4,66
MARGE SUR M/SES & MAT	2 690 920	82,63	2 588 758	79,98	102 162	3,95
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	84 383	2,59	113 173	3,50	-28 790	-25,44
Salaires et Traitements	1 448 489	44,48	1 342 498	41,47	105 991	7,90
Charges sociales	1 010 535	31,03	994 097	30,71	16 438	1,65
Amortissements et provisions	126 187	3,88	151 073	4,67	-24 885	-16,47
Autres charges	22 378	0,69	19 712	0,61	2 666	13,53
Total	2 691 972	82,67	2 620 552	80,96	71 420	2,73
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 052	-0,03	-31 794	-0,98	30 741	-96,69
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	-321	-0,01	-32 321	-1,00	32 000	-99,01
Produits financiers	9 464	0,29	8 825	0,27	639	7,24
Charges financières	8 732	0,27	9 352	0,29	-620	-6,63
Résultat financier	732	0,02	-527	-0,02	1 259	-238,77
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	-321	-0,01	-32 321	-1,00	32 000	-99,01
Produits exceptionnels	5 883	0,18	39 396	1,22	-33 512	-85,07
Charges exceptionnelles	1 071	0,03	6 650	0,21	-5 579	-83,89
Résultat exceptionnel	4 812	0,15	32 745	1,01	-27 933	-85,30
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 491	0,14	424	0,01	4 067	958,35

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : ASS SIST BTP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 2 989 947 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 4 491 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/05/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Constructions :

15 à 20 ans compte tenu des particularités du dossier

* Matériel de bureau : 3 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Les éléments financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Les activités ont commencé à être affectées par l'épidémie de Covid-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020.

L'association, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et de la constante évolution des mesures annoncées par le gouvernement (confinement et aides d'Etat), n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

A la date d'arrêté des comptes des états financiers 2019 de l'association, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité à poursuivre son exploitation.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	85 042	109 569		194 611
Immobilisations incorporelles	85 042	109 569		194 611
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	2 816 511	12 910		2 828 421
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	897 302	59 190		956 492
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 712 813	72 100		3 784 913
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	7 337			7 337
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	355 746		19 555	336 191
Immobilisations financières	363 083		19 555	343 528
ACTIF IMMOBILISE	4 160 939	181 668	19 555	4 323 052

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	109 569	72 100		181 668
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	109 569	72 100		181 668
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			19 555	19 555
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			19 555	19 555

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL SST BTP FORMATION ET CONSEILS 25000 BESANCON	5 000	-875	100,00	124
SCI MTBTP CONSTRUCTIONS 25000 BESANCON	1 524	61 603	99,00	9 752
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avancés	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	6 509	6 509	332 067		
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	65 072	7 091		72 163
Immobilisations incorporelles	65 072	7 091		72 163
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	1 671 383	76 232		1 747 615
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	818 216	27 341		845 558
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 489 600	103 573		2 593 173
ACTIF IMMOBILISE	2 554 671	110 665		2 665 336

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 633 357 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	336 191		336 191
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 217 951	1 217 951	
Autres	42 148	42 148	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	37 068	37 068	
Total	1 633 357	1 297 166	336 191

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Adhérents en-cours encais	878 121
Perso autre prod.a recev.	1 675
Produits a recevoir	9 194
Cred.debit.div.prod.a rec	18 740
Total	907 730

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	35 000		35 000		
Total	35 000		35 000		

Répartition des dotations et des
reprises de l'exercice :

Exploitation	35 000
Financières	
Exceptionnelles	

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 327 992 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 3 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (**)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	800 244	60 332	247 296	492 616
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	76 590	76 590		
Dettes fiscales et sociales	450 345	450 345		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	813	813		
Produits constatés d'avance				
Total	1 327 992	588 080	247 296	492 616

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 59 590

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
Fournis fact.non parvenue	38 219
Interets courus /emprunts	113
COMPTE EPARGNE TEMPS	8 397
CHARGES SUR COMPTE EPARGNE TEMPS	4 053
Etat charges a payer	6 512
Total	57 294

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat.d avance	37 068		
Total	37 068		

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 380 311 euros

La convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière, dont le montant a été évalué en fonction des hypothèses suivantes :

- Méthode rétrospective au prorata de l'ancienneté acquise
- Table de mortalité retenue : TG 05
- Taux d'actualisation : 2.5 %
- Départ à l'initiative du salarié à 62 ans pour le personnel non cadre et cadre.

Compte tenu de ces paramètres, le montant du passif social au titre des indemnités de fin de carrières peut être estimé à environ 380 311 € au 31 décembre 2019.

L'association a ouvert 2 contrats pour faire face à ces indemnités de fin de carrière, ces contrats d'élevant à un montant total de 65 441€.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

